

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 10/003 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PRENANT ACTE DU BILAN (2005-2008) ET DES PERSPECTIVES (2009-2011) DU VOLET CORSE DU POLE DE COMPETITIVITE CAPENERGIES

---

#### SEANCE DU 21 JANVIER 2010

L'An deux mille dix, et le vingt-et-un janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALIBERTINI Rose à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee  
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à M. CHAUBON Pierre  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme RICCI Annie  
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine  
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
M. SISCO Henri à Mme CASTELLANI Pascaline  
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, PIERI Vanina.

#### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 05/266 de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2005 approuvant la mise en œuvre du volet Corse du pôle de compétitivité PACA-CORSE consacré aux énergies renouvelables,
- VU** la délibération n° 09/033 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2009 relative au programme régional de structuration de l'économie,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le Bilan du volet Corse du pôle de compétitivité CAPENERGIES pour la période 2005-2008, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le rapport du Conseil Exécutif de Corse, ainsi que le rapport complémentaire, tel qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.

#### **ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** le contrat de performance (2009-2011) entre l'Etat, le Pôle de compétitivité CAPENERGIES, et les Collectivités partenaires et **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer ce présent contrat de performance, ainsi que tous les documents découlant de la mise en œuvre de ce contrat.

**ARTICLE 4 :**

**APPROUVE** la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse au fonctionnement du pôle de compétitivité CAPENERGIES pour la période 2010-2013 au niveau actuel, et **DIT** que cette dernière pourra bénéficier d'un cofinancement de l'Union Européenne.

**ARTICLE 5 :**

**APPROUVE** la participation de l'Agence de Développement Economique de la Corse, pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse, au projet « Optimisation des outils financiers et d'animation pour un développement intégré des filières énergies renouvelables et efficacité énergétique », dans le cadre de l'appel à projet EUROP'ACT 2007-2013 - Volet d'Initiative Régionale, ainsi que son financement.

**ARTICLE 6 :**

**APPROUVE** l'initiative de la Corse au réseau ILENERGIES au sein du pôle de compétitivité CAPENERGIES, ainsi que son financement d'un montant de 50 000 Euros au profit de l'ADEC.

**ARTICLE 7 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre tous actes et toutes mesures destinés à mettre en œuvre le réseau ILENERGIES.

**ARTICLE 8 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre tous actes et toutes mesures destinés à mettre en œuvre la seconde phase du pôle de compétitivité.

**ARTICLE 9 :**

**DIT** que l'Agence de Développement Economique de la Corse, pour ce qui la concerne, est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération et **AUTORISE** le Commissaire Général pour la Corse de CAPENERGIES à prendre les mesures qui seront nécessaires à la mise en œuvre des actions.

**ARTICLE 10 :**

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 21 janvier 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

**A N N E X E**

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE****RAPPORT DU PRESIDENT  
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****OBJET : Bilan (2005-2008) et perspectives (2009-2011) du volet corse du pôle de compétitivité CAPENERGIES**

Centré sur les énergies non génératrices de gaz à effet de serre, le pôle de compétitivité CAPENERGIES a pour objectif, de tirer parti des atouts régionaux pour développer une filière énergétique adaptée au « mix énergétique » de demain, en préparant l'ensemble des acteurs aux inévitables mutations technologiques et industrielles à venir.

**CAPENERGIES s'est ainsi positionné, dès son origine, sur le développement et le déploiement de systèmes énergétiques permettant de fournir des solutions concrètes au nécessaire remplacement des énergies fossiles.**

Le positionnement stratégique de CAPENERGIES s'inscrit dans cette logique de définition, de développement, et de déploiement de systèmes énergétiques du futur et des technologies qui leur sont associées.

**(1) Une forte implication de la Corse dans le pôle depuis 2005.**

**Par délibération n° 05/266 AC en date du 15 décembre 2005, l'Assemblée de Corse a approuvé la mise en œuvre du projet conjoint PACA-CORSE dans le cadre du pôle de compétitivité CAPENERGIES ayant pour thématique les « énergies non génératrices de gaz à effet de serre et les énergies renouvelables ».**

L'ADEC ayant élaboré le dossier de candidature, le Conseil d'administration de l'ADEC a approuvé la participation de l'Agence par délibération n° 05/05 C.A. en date du 28 février 2005, et par suite, le Conseil d'administration de l'ADEC a approuvé les modalités de portage par l'Agence du volet corse du pôle (délibération n° 05/19 C.A. en date du 28 septembre 2005).

C'est dans ce cadre que l'A.D.E.C. portant le volet Corse du pôle assure depuis quatre ans, trois missions essentielles :

- **la détection et l'accompagnement des projets en vue d'une labellisation ;**
- **le soutien au secteur des EnR ;**
- **l'animation et la promotion du volet Corse.**

Depuis la naissance du pôle, l'activité du volet Corse s'est traduite notamment par la présentation de 18 projets insulaires à la labellisation. La qualité de ces projets a d'ailleurs été reconnue pour 17 d'entre eux. Par ailleurs, il faut souligner que l'Université de Corse a été partenaire de nombreux projets labellisés. Ainsi la participation au Pôle a véritablement permis d'assurer une meilleure connexion entre le monde de la recherche et le monde entrepreneurial.

Le volet corse du pôle compte près de 60 membres dont une quarantaine d'entreprises. Ces entreprises regroupent près de 240 salariés.

C'est notamment le cas du projet MYRTE, projet structurant, qui réunit l'Université de Corse, le CEA, le Groupe Raffalli et Hélion et qui vise à expérimenter l'intégration au réseau électrique d'une chaîne hydrogène alimentée par une centrale photovoltaïque.

**Le projet MYRTE préfigure l'approvisionnement électrique de demain des milieux insulaires** : associant la production solaire photovoltaïque et chaîne hydrogène, MYRTE valorise une ressource locale abondante mais intermittente par un mode de production continu dans le temps. Ce faisant, il permet de s'affranchir de l'une des contraintes principales liées à l'utilisation des énergies renouvelables par les petits réseaux électriques.

Le projet MYRTE a bénéficié dès son initiation du soutien des acteurs publics, au premier rang desquels **la Collectivité Territoriale de Corse (CTC)** : dans un premier temps, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, financée par la CTC a permis aux partenaires de mieux définir le projet, notamment sur les aspects organisationnels, juridiques et financiers.

Par ailleurs, la Collectivité Territoriale de Corse met à disposition du projet les terrains de Vignola dont elle propriétaire suite à une cession faite par la Ville d'Ajaccio. Elle est l'un des financeur du projet avec l'Etat et l'Union Européenne. La part publique du financement du projet (CTC, Etat, Europe) a été validée lors du COREPA (Comité Régional de Programmation des Aides de Corse) du 5 juin 2009 à une hauteur de 15,2 millions d'euros.

Par ailleurs, l'existence d'une coopération, entre le volet Corse du pôle et l'équipe de l'Incubateur Technologique Territorial de Corse a permis à 5 projets labellisés par CAPENERGIES de bénéficier du processus d'incubation. Ce sont ainsi 160 000 € qui ont été attribués dans ce cadre, pour permettre la concrétisation de ces projets.

**Au-delà de la détection et de l'accompagnement des projets labellisés, le volet Corse du pôle à véritablement initiée une politique proactive en faveur du secteur des énergies renouvelables.**

A cet effet, l'Assemblée de Corse a autorisé, par la délibération n° 05/266 AC, en date du 15 décembre 2006, la création de la mesure « **Contrat Compétitivité Énergie** » en application des dispositions de la loi du 22 janvier 2002 (article 17) qui autorise la Collectivité Territoriale de Corse à créer des mesures d'aides aux entreprises dans le respect de la réglementation communautaire. Il s'agit d'une mesure spécifiquement dédiée aux secteurs d'activités du volet insulaire du pôle de compétitivité CAPENERGIES.

Ce sont ainsi près de **775 000 € qui ont été attribués** ont été mobilisés pour soutenir les projets nés au sein du pôle.

En matière d'animation et de promotion, le volet Corse, s'est positionné sur plus d'une dizaine de salons et de congrès internationaux centrés sur la thématique des énergies renouvelables, dont certains ont même été organisés sur l'île. Ce fut le cas notamment de l'Université Européenne d'été « Nouvelles Technologies de l'Energie

et Energies Renouvelables » qui s'est tenue du 2 au 8 juillet 2007, à Corte. Ce fut également le cas de la 3<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur la Sécurité Hydrogène qui s'est tenue au Palais des Congrès d'Ajaccio du 16 au 18 septembre 2009.

## **(2) Les perspectives pour 2009-2011.**

A l'issue de la première phase de vie des pôles (2005-2008), le gouvernement français a souhaité la réalisation d'une évaluation de chacun des pôles de compétitivité labellisés. Ainsi, le rapport d'évaluation, remis en juin 2008, souligne que le pôle CAPENERGIES est un des pôles ayant atteint les objectifs de la politique initiale. En effet, CAPENERGIES a su créer une dynamique positive d'acteurs et de projets au-delà du son périmètre initial et réalisé une structuration autour d'axes clés.

Suite à l'évaluation des pôles de compétitivité, la nouvelle politique des pôles de compétitivité, pour la période 2009-2011, a été présentée. Au-delà du maintien des grands principes du premier dispositif mis en œuvre (la priorité donnée aux projets collaboratifs de recherche et développement, l'appui public aux structures locales d'animation des pôles, l'action coordonnée des collectivités territoriales et de l'État), de nouvelles mesures d'appui ont été décidées, et les pôles de compétitivité ayant rempli leurs objectifs ont été invités à élaborer une feuille de route stratégique pour la période 2009-2011.

Dans ce contexte, l'ambition de CAPENERGIES est de devenir le pôle de référence en France, en Europe et dans le monde, pour l'intégration et le couplage des énergies du futur sur les systèmes isolés ou insulaires, et sur les zones de fragilité des grands réseaux interconnectés. Pour la période 2009-2011, la stratégie de CAPENERGIES s'articule autour de **7 principaux axes** :

- Le développement et la promotion de l'innovation pour améliorer la compétitivité des systèmes énergétiques.
- La conception, la qualification et le déploiement d'architectures énergétiques intégrées.
- La mise en œuvre de programmes structurants pour le développement de filières nationales.
- Un partenariat étroit avec les acteurs des politiques nationale et régionale en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires.
- Le développement à l'international ciblé sur des objectifs précis.
- Une forte contribution aux politiques de formation initiale et professionnelle pour répondre aux besoins associés à l'émergence de ces nouvelles technologies.
- Des collaborations actives avec d'autres pôles de compétitivité.

Au niveau du volet Corse, pour accompagner le lancement à la fin de l'année 2008, de la phase 2 de la vie des pôles, le Président du Conseil Exécutif, Président de l'ADEC, a souhaité en modifier l'organisation. Ainsi désormais, la Corse détient une Vice-présidence du pôle qui repose sur un Commissariat Général pour le Volet Corse composé de trois personnes : un Commissaire Général, un Directeur des projets et un Secrétaire Général (fonctions assurées par des personnels en fonction, sans nouveau recrutement).

Ainsi pour la période à venir, l'action du volet Corse du pôle se déclinera en six types d'action :

## 1. Animation et sensibilisation.

Outre les missions déjà assurées, (détection et accompagnement des projets, animation et promotion du volet Corse, soutien aux secteurs des EnR), l'enjeu pour la période à venir est d'impulser une réelle dynamique dans le secteur des EnR en Corse, afin que les membres du pôle retirent une réelle valeur ajoutée de leur adhésion. Dans la logique des recommandations de l'évaluation des pôles de compétitivité, il convient de replacer l'entreprise au cœur du pôle. Pour ce faire, il est aujourd'hui nécessaire de renforcer la communication autour du pôle, de valoriser son offre de service et les différents avantages que pourront retirer les entreprises en y adhérant et y étant actif.

## 2. Construction de partenariat avec les autres membres insulaires du pôle.

Le pôle de compétitivité CAPENERGIES, dès son origine, a porté son attention sur les problématiques énergétiques insulaires. C'est ainsi que depuis le mois d'avril 2009, le pôle s'est doté d'une vice-présidence dédiée aux affaires insulaires et détenue par la Corse. Afin de donner corps à cette vice-présidence deux projets phares ont été lancés :

### 2.1. Réponse commune de la Corse, de la Guadeloupe et de la Réunion à l'appel à projet européen dans le cadre du PO-EUROP'ACT.

Ce projet fait suite à l'Appel à Proposition « Volet d'Initiative Régionale » lancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme EUROP'ACT. Il piloté par la DATAR (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) et par la Délégation Générale à l'Outre-mer.

La Collectivité Territoriale de Corse et les régions Guadeloupe et Réunion ont répondu à cet appel à proposition, en présentant un projet concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en milieu insulaire, intitulé : « **Optimisation des outils financiers et d'animation pour un développement intégré des filières énergies renouvelables et efficacité énergétique** ».

Il s'agira de procéder à des échanges de bonnes pratiques et de capitaliser les expériences autour du développement des énergies renouvelables.

Ces échanges doivent permettre de définir des dispositifs d'interventions publiques et des programmes d'action afin de permettre un développement cohérent de toutes les composantes des filières des énergies renouvelables et d'améliorer la compétitivité du territoire. Le projet devrait se dérouler sur une période de 18 mois.

Le plan de financement du projet est le suivant :

	Participation Régionale (€)	FEDER (€)	TOTAL (€)
Région Guadeloupe	34 300	102 900	137 200
Région Réunion	6 740	26 960	33 700



<b>Collectivité Territoriale de Corse</b>	10 110	23 590	33 700
<b>TOTAL</b>	<b>51 150</b>	<b>153 450</b>	<b>204 600</b>

La Région Guadeloupe en tant que chef de file du projet, assure la coordination du projet.

## 2.2. La création du réseau « ILENERGIES » au sein du pôle.

La loi Grenelle de l'Environnement 1 adoptée récemment par le Parlement dispose que les départements, les régions et l'ensemble des collectivités d'outre-mer sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la politique de la Nation en faveur du développement durable et de l'éco-développement, au sein de leurs différentes aires stratégiques.

La politique ultramarine de l'Etat placera au premier rang de ses priorités le développement durable des départements, des régions et des collectivités d'outre mer, en prenant en compte leurs spécificités sociétales, environnementales, énergétiques et économiques.

Même si la Corse n'appartient pas à cette catégorie de collectivités, il n'en demeure pas moins qu'elle partage avec les territoires ultra-marins des spécificités institutionnelles et surtout le particularisme énergétique ainsi que les objectifs fixés par la loi Grenelle 1.

Aujourd'hui le constat est que les échanges entre ces différents territoires de la Républiques sont rares. Afin de renforcer ces échanges, le réseau ILENERGIES créer au sein du pôle de compétitivité CAPENERGIES doit permettre la mise en place d'un cadre de coopération entre les différentes régions insulaires membres du pôle. Aujourd'hui la Corse, la Réunion et la Guadeloupe prennent parties aux activités du pôle, mais la liste des territoires à vocation à s'élargir aux autres territoires ultra-marins dans un premier temps, et par la suite, aux autres îles de la Méditerranée.

**Ce réseau permettra d'ouvrir une voie nouvelle de collaboration et d'échanges permanents entre ces îles.**

Le cadre de coopération s'articule autour des objectifs suivants :

→ La promotion des intérêts communs notamment auprès des instances nationales, européennes et internationales afin de mieux faire reconnaître le fait insulaire.

→ L'échange d'expériences et de savoir-faire à tous les niveaux :

- **Entre les acteurs privés** : les échanges d'expériences en les entreprises du secteur des énergies renouvelables et non génératrices de gaz à effet de serre devront permettre de renforcer la coopération technologique et économique entre les territoires. Plusieurs modalités opérationnelles pourront être envisagées : échange de cadres, d'ingénieurs...

- **Entre les acteurs de la recherche et de la formation** : ces échanges devront permettre un renforcement de la coopération scientifique et technologique. Cela passera par des échanges d'étudiants, de chercheurs mais également par l'échange de stagiaires.
- **Entre les collectivités locales** : il s'agira aux différentes administrations en charge de la mise en œuvre des politiques énergétiques régionales de procéder à des échanges d'expériences, notamment en terme d'accompagnement financier des filières, mais également en terme d'action d'animation et de promotion du secteur des énergies renouvelables et non génératrices de gaz à effet de serre.

→ **L'expérimentation de solutions énergétiques innovantes spécifiques aux territoires insulaires et isolés.** Il s'agira de rationaliser entre les territoires la mise en œuvre de projets et de plateformes technologiques expérimentales innovantes. Ainsi, la plateforme MYRTE et le plateau technique PAGLIA ORBA qui expérimentent, à plus ou moins grande échelle, des solutions techniques de stockage de l'énergie.

Ces deux projets permettront à la Corse d'être une tête de pont en matière de stockage de l'énergie et donc de recherche de solution énergétique pour les territoires insulaires. La Réunion quant à elle, développe de nombreux projets autour des énergies marines, qui pourront bénéficier dans le futur à l'ensemble des territoires insulaires.

Le réseau ILENERGIES, n'est pas une structure additionnelle, il se met en place dans le cadre du pôle de compétitivité CAPENERGIES. Il s'appuie donc sur les organes décisionnels du pôle et notamment sur la vice-présidence dédiée aux affaires insulaires qu'occupe la Corse.

Afin de permettre de la montée en charge du réseau et d'en assurer le fonctionnement, une dotation de 50 000 € au bénéfice de l'Agence de Développement Economique de la Corse est nécessaire.

### **2.3. Amplifier les actions autour de la formation**

Le renforcement des liens entre les différents acteurs (formation, recherche, entreprise) apparaît comme une condition nécessaire au développement de la filière. Ainsi permettre une adéquation à long terme entre l'offre de formation (initiale et continue) et les besoins des entreprises est un des enjeux des prochaines années afin de disposer d'un tissu entrepreneurial compétitif. Des actions en ce sens (enquêtes auprès des différents acteurs, séminaires d'échange et de travail,...) seront donc engagées à l'initiative du volet Corse du pôle.

### **2.4. Accompagner la structuration de la filière.**

Le pôle se devra d'accompagner la démarche de structuration de la filière des entreprises des EnR et de la MdE afin de permettre la construction d'actions collectives. Il est aujourd'hui nécessaire de créer une véritable synergie entre les différents cœurs de métier du secteur des EnR et de la MdE. Favoriser les

rapprochements entre les entreprises insulaires, mais également avec les entreprises du pôle situées en PACA, devra permettre la réalisation de partenariats, seule condition à une élévation de la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, la structuration de la filière devra permettre aux entreprises de relever le défi des nouvelles réglementations en matière environnementale issues notamment des lois Grenelle 1 et 2.

En effet, l'objectif premier du volet corse du pôle de compétitivité, doit consister dans l'accompagnement et la structuration d'une filière économique durable et compétitive. Cette action constituera ainsi l'écho économique des orientations stratégiques de développement des EnR et de la MdE adoptée par l'Assemblée de Corse en 2007.

### **2.5. Initier une ébauche de stratégie à l'international.**

La stratégie générale du pôle de compétitivité CAPENERGIES en matière d'actions à l'international est déjà bien définie et identifiables. Toutefois, les entreprises insulaires, membres du pôle, ne sont que très peu parties prenantes de ces actions.

- participation à des salons internationaux sur les énergies. L'extension de la zone de chalandise en dehors de l'île constitue un objectif à moyen terme,
- promouvoir des solutions énergétiques spécifiques au milieu insulaire via renforcement des collaborations avec les autres partenaires insulaires du Pôles.

Par ailleurs, dans le cadre des conventions qui lient l'ADEC et l'Agence Française des Investissements Etrangers et UBIFRANCE, il conviendra de définir les modalités d'accompagnement d'une démarche à l'international spécifiques aux entreprises du volet corse.

### **2.6. Assurer le suivi des projets structurants.**

La Collectivité Territoriale de Corse s'est engagé de deux projets structurants dans le domaine des énergies renouvelables, il s'agit du projet Myrte et du projet Paglia Orba situé, tout deux sur le site de Vignola.

La qualité scientifique de ces deux projets à retenu l'attention du pôle de compétitivité CAPENERGIES.

Aujourd'hui, au moins pour l'un d'entre eux (le projet myrte) la phase opérationnelle est engagée. Il conviendra donc au volet corse du pôle de suivre la réalisation de ces projets.

Il conviendra donc au volet Corse du pôle d'assurer le suivi de ces deux projets dans lequel la Collectivité Territoriale de Corse s'est engagée.

Ce rapport a été présenté d'une part, au Conseil d'Administration de l'ADEC qui l'a approuvé par la délibération n° 09/17 CA en date du 8 octobre 2009, et d'autre part au Conseil de Gouvernance du volet Corse du pôle dans sa séance du 16 novembre 2009. A ces deux occasions, les administrateurs de l'ADEC et les membres du

Conseil de Gouvernance ont attiré l'attention des gestionnaires du pôle sur un certain nombre d'éléments :

- La nécessité de replacer l'entreprise au cœur de l'action du pôle ;
- Renforcer la communication du volet corse envers les entreprises et les différents partenaires institutionnels ;
- Accentuer les efforts en matière de formation, initiale et continue ;
- Mieux préparer les entreprises de Corse du secteur des EnR et de la MdE à relever le défi de la nouvelle réglementation issue des lois Grenelle 1 et 2 ;
- Etre attentif sur l'allocation d'aide publique à destination des chercheurs en évitant le phénomène de double financement ;

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse :

- **De prendre acte du bilan triennal du volet Corse du pôle de compétitivité tel qu'annexé au présent rapport ;**
- **De prendre acte du plan d'action du volet Corse du pôle pour la période 2009-2011 tel qu'annexé au présent rapport ;**
- **D'approuver le contrat de performance entre l'Etat, le Pôle, et les Collectivités partenaires tel qu'annexé au présent rapport et d'approuver la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse au fonctionnement du Pôle, sachant qu'elle pourra bénéficier d'un cofinancement de l'Union Européenne ;**
- **D'approuver la participation de l'Agence de Développement Economique de la Corse au projet « Optimisation des outils financiers et d'animation pour un développement intégré des filières énergies renouvelables et efficacité énergétique. » construit en partenariat avec les Régions Réunion et Guadeloupe, ainsi que son financement ;**
- **D'approuver la participation de la Corse au réseau ILENERGIES (au sein de CAPENERGIES) ainsi que son financement ;**
- **D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre tous actes et toutes mesures destinées à mettre en œuvre le réseau ILENERGIES.**
- **Plus généralement, à autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre tous actes et toutes mesures destinées à mettre en œuvre la seconde phase du pôle de compétitivité.**

Je vous prie d'en délibérer.